

ARRETE

portant **COMPOSITION DE LA
COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE UNIQUE**
Placée auprès du Centre de Gestion de la Haute-Marne

Le Président

VU

- . Le Code Général des Collectivités Territoriales,
- . Le Code Général de la Fonction Publique,
- . Le décret n°89-229 du 17 avril 1989 relatif aux commissions administratives paritaires des collectivités territoriales et de leurs établissements publics et notamment les dispositions de l'article 6,
- . La délibération du Conseil d'Administration en date du **29 novembre 2022** portant désignation des représentants des collectivités à la Commission Consultative Paritaire Unique,

ARRETE

ARTICLE 1° - La composition de la Commission Consultative Paritaire Unique placée auprès du centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Marne est déterminée de la façon suivante :

A compter du 4 mai 2023 :

REPRESENTANTS DES COLLECTIVITES	
TITULAIRES	SUPPLEANTS
Jean-Marie WATREMETZ	Jean-François MARECHAL
Joël AGNUS	Dominique THIEBAUD
Sylviane DENIS	Patricia GUERIN
Didier COGNON	Gérard LENE
Didier PETIT	Jean-François VAN HOORNE
Michel LAMBERT	Laurent AUBERTOT
REPRESENTANTS DES PERSONNELS	
Lucie LEGRAET	Lydie BRYLEWSKI
Laëtitia ADT	Nathalie BRACONNIER
Alain HENRY	Patricia LENFANT
Frédérique MAURIZE	Elisabeth SISTERNAS
Dorothee MORINOS	Séverine PARENT
Audrey VINOT	Sophie BOURGEOIS

ARTICLE 2° - Le présent arrêté sera :

- . notifié à **chacun des intéressés**

Ampliation sera transmise à :

- . Monsieur le Payeur Départemental
- . Monsieur le Préfet du Département de la Haute-Marne

Fait à Chaumont,
Le 4 mai 2023,
Le Président,



Jean-Marie WATREMETZ

Le Président,

- . certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- . informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification
- . Transmis au représentant de l'Etat le 4 mai 2023

Envoyé en préfecture le 04/05/2023

Reçu en préfecture le 04/05/2023

Publié le



ID : 052-285200028-20230504-2023_24-AR